

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, sans que j'aie besoin de le lui dire, le député, en sa qualité d'ancien critique de l'opposition officielle en matière de logement, devrait savoir que la SCHL ne se mêle pas de fournir directement des garanties ou des prêts.

Une voix: Là n'est pas la question.

M. Cosgrove: Elle s'occupe d'assurer les prêteurs. Si, je le répète, certains prêteurs accordent des prêts hypothécaires, d'autres n'en accordent pas.

Une voix: Et les pénalités?

M. Cosgrove: Nous avons pris sur nous de fournir le nom d'autres établissements de prêt aux gens qui ont du mal à trouver des fonds. Ces établissements offrent des prêts hypothécaires.

Mme le Président: Le député de Regina-Est peut poser une seule question.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LA NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD DE FINANCEMENT DES CENTRES D'ACCUEIL

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre sait que les centres d'accueil des autochtones qu'on retrouve dans les villes un peu partout au Canada constituent l'une des initiatives les plus réussies des Indiens et des Métis. Ces centres sont financés en partie, grâce à un accord quinquennal avec le gouvernement fédéral. Je demande au ministre pourquoi jusqu'ici, depuis qu'il a été nommé secrétaire d'État, il a refusé de rencontrer les représentants de l'association nationale des centres d'accueil? J'aimerais savoir s'il est prêt à les voir et à amorcer la négociation d'un nouvel accord.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je tiens d'abord à m'associer au député pour dire que les centres d'accueil ont assuré une aide extrêmement précieuse aux autochtones qui sont allés s'installer dans les centres urbains et, à tout prendre, que le programme d'aide du gouvernement ces cinq dernières années a vraiment été l'un des plus réussis. Je me bornerai à dire au député que mon ministère est en train de réexaminer le programme surtout en vue d'apporter des améliorations au programme subséquent. Quand nous aurons tiré nos conclusions de cette étude, nous communiquerons sûrement aux représentants des autochtones ce que nous nous proposons de faire pour leur permettre de faire leurs commentaires avant la prise d'une décision ferme.

* * *

● (1500)

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE LA PLATE-FORME «OCEAN RANGER»— L'INSPECTION D'UN PROBLÈME DE BALLAST

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je crois savoir que des inspec-

Recours au Règlement—M. McGrath

teurs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont visité par deux fois l'*Ocean Ranger* le mois dernier pour reconnaître un problème de ballast. Le ministre voudrait-il dire si cela est exact et, dans l'affirmative, nous faire savoir ce que les inspecteurs ont signalé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne puis confirmer qu'il y ait eu deux visites au cours des deux derniers mois. Comme je l'ai dit, on m'informe qu'un inspecteur s'y est rendu au cours des deux dernières semaines. Je ne manquerai pas de me renseigner sur la teneur du rapport, s'il y a eu rapport écrit ou rapport quelconque. Je me ferai un plaisir de renseigner le chef de l'opposition.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WADDELL—LE NAUFRAGE DE LA PLATE-FORME «OCEAN RANGER»

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je soulève la question de privilège suite à un fait qui s'est passé pendant la période des questions. Le ministre a annoncé à moitié la tenue d'une enquête sur le sinistre d'Hibernia. Je dis à moitié, parce qu'il a dit qu'il l'annoncerait au cours d'une conférence de presse. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit qu'il y a peut-être un rapport d'inspection fédérale de l'*Ocean Ranger*.

Ma question de privilège porte sur deux points. Le premier c'est que l'enquête doit être annoncée à la Chambre. Il entre dans nos privilèges de l'entendre annoncer et de donner notre avis, plutôt que de l'apprendre par une conférence de presse. Deuxièmement . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège. Si le député veut discuter la question, il en a parfaitement le droit, mais pas en soulevant la question de privilège une fois la période des questions terminée.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque le Règlement pratiquement à propos de la même chose. Les événements d'aujourd'hui contribuent à semer le désordre. Notre Règlement comporte une disposition relative aux déclarations que doivent faire les ministres. Aujourd'hui, le gouvernement s'est à moitié engagé en disant qu'on allait annoncer la tenue d'une enquête sur la tragédie du naufrage de l'*Ocean Ranger* et que cette annonce serait faite à l'extérieur de la Chambre, à l'occasion d'une conférence de presse. Cela sème le désordre, on ne respecte pas nos privilèges et l'on sème la zizanie.

J'ignore, madame le Président, si vous m'y autoriseriez ou non, mais au cas où vous le feriez, je voudrais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), au ministre des Transports (M. Pepin) ou au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) s'ils ont l'intention d'annoncer, en vertu des dispositions de cette partie du Règlement concernant les déclarations que font les ministres, qu'on va effectivement enquêter sur cette tragédie et quelles seront les modalités de cette enquête?